



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20240201-DEL2024020110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
1^{er} février 2024

Délibération n° 2024-02-01/10
Actions scolaire et périscolaire

Le 1^{er} février 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 26/01/2024

ETAIENT PRESENTS (28) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (03) :

M. Zontone à M. About, M. Poisson à Mme Umnus. Mme Mebrek à Mme Jason

ABSENT EXCUSE (01) :

M. Duranteau

ABSENT (01) :

M. Zakaria

SECRETAIRE : Mme Mary

OBJET : Accès au parking Voltaire pour le personnel du Conseil Départemental du Val d'Oise

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-09-24/05 en date du 24 septembre 2020 relative à la mise en service du parking Voltaire – Institution d'une caution – Signature d'un contrat avec les bénéficiaires,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée prévoit que le parking Voltaire pourra être mis à la disposition du personnel communal du groupe scolaire Descartes, du personnel communal de la crèche, du personnel communal du centre social municipal Les Noëls et du personnel de l'Education nationale du groupe scolaire Descartes,

CONSIDERANT que cette mise à disposition, formalisée par la conclusion d'un contrat, s'accompagne de l'attribution d'une télécommande d'accès, remise contre une caution de 50 €,

W

CONSIDÉRANT la nécessité, désormais, de permettre l'accès au parking Voltaire au personnel du Conseil Départemental du Val d'Oise pour y garer leur véhicule personnel afin d'accéder à leur lieu de travail,

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de modifier le contrat initial adapté par la délibération pour permettre l'accès à ce parking au personnel du Conseil Départemental du Val d'Oise,

VU le projet de contrat de mise à disposition d'une télécommande d'accès au parking modifié ci-joint,

VU l'avis de la Commission des Actions scolaire et périscolaire en date du 16 janvier 2023,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 25 janvier 2024,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Thévenot,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

AUTORISE l'accès au stationnement dans le parking Voltaire au personnel du Conseil Départemental du Val d'Oise,

APPROUVE les termes du contrat de mise à disposition de la télécommande d'accès au parking Voltaire modifié, ci-annexé,

RAPPELLE que le montant de la caution pour la délivrance d'une télécommande d'accès à ce parking est fixé à 50 euros,

AUTORISE M. le Maire à signer avec chaque bénéficiaire le contrat annexé à la présente délibération, ainsi que tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire

Mme Mary



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 05 FEV. 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 06 FEV. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

06 FEV. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.